

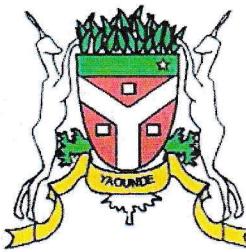
REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE II



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE II COUNCIL

SERVICE DES MARCHES PUBLICS 

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm

DECISION MUNICIPALE N°~~022~~ /DM/CAY2//SMP/2025 du **14 OCT 2025** PORTANT ATTRIBUTION
DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 002/DC/CAYII/
CIPM/SMP/2025 DU 26 AOUT 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DU PAQUET
MINIMUM AUX ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
YAOUNDE II.

FINANCEMENT : BIP/MINEDUB, Exercice 2025

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°000289/A/MINDEVEL du 06/03/2020 Constatant l'élection du Maire et de ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu l'Arrêté N°204/A-MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu l'Arrêté n°022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutements des consultants individuels ;
Vu l'Arrêté municipal N°000004/AM/SG/CAY2/2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;
Vu la Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 Déc. 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu la Décision N°00000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes d'Arrondissement ;
Vu l'Avis de demande de cotation N° 002/DC/CAYII/ CIPM/SMP/2025 du 26 aout 2025 en procédure d'urgence pour la fourniture du Paquet Minimum aux écoles publiques primaires de la CAY2 ;
Vu le Procès-verbal de dépouillement des Offres N°029 en date du 08 Octobre 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II ;
Vu le budget de l'exercice 2025 de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;
Vu les nécessités de service de la Mairie de Yaoundé II.

DECIDE

Article 1 : L'entreprise ETS WAB'S ; B.P : 30150 YAOUNDE ; Tel. : 695-82-16-30 ; Registre de Commerce N° RC/YAO/2020/A/2066 ; N° Identifiant Unique : P117018535274P est déclarée attributaire de la Lettre - Commande relative à L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 002/DC/CAYII/ CIPM/SMP/2025 DU 26 AOUT 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II, selon les modalités ci-après.

✓ Montant TTC en FCFA :

5 715 276 (Cinq millions sept cent quinze mille deux cent soixante-seize) FCFA

✓ Délai d'exécution : Quarante-cinq (45) Jours

Article 2 : Le Responsable de l'entreprise ETS WAB'S ou son Représentant est invité à se présenter à la Mairie de Yaoundé II sis au quartier Tsinga, Service des Marchés Publics, porte 203, pour les modalités de souscription du marché y relatif.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP-CENTRE ;
- PREFECTURE MFOUNDI ;
- CF/CAY2 ;
- RM/CAY2 ;
- CIPM/CAY2 ;
- Attributaire ;
- Affichage.

Fait à Yaoundé, le

14 OCT 2025



LE MAIRE DE YAOUNDE II
Maître d'Ouvrage

Yannick Martial AYISSI ELOUNDOU